

FB/TD/OR

**DECISION du MAIRE**  
**N° 32/2022**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU DISPOSITIF BOURG-CENTRE**

Le Maire de la Ville d'ÉPERNON,

**VU** les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération n°2020/05 du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs consenties au Maire, en son point 26 modifiée par la délibération n°2020/01 du 14 septembre 2020 supprimant le point 2,

**CONSIDERANT** le dispositif partenarial « bourgs-centres » mis en place par le Conseil départemental pour les communes concernées et permettant de soutenir le dynamisme des communes rurales,

**CONSIDERANT** le protocole « bourg-centre » signé le 7 février 2020,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : de solliciter des subventions au titre du dispositif partenarial bourg-centre comme suit :

Plan de Financement :

Fiche opération-Réaménagement des rues Bourgeoises et du Général Leclerc

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Taux
Coût des travaux HT	913 000,00 €	Conseil départemental	273 900,00 €	30%
		Autofinancement	639 100,00 €	70%
Total des dépenses HT	913 000,00 €	Total des recettes	913 000,00 €	100%

Fiche opération-Création d'une liaison douce structurante entre les pôles d'attractivité

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Taux
Coût des travaux HT	162 350,00 €	Conseil régional	61 500,00 €	38%
		Conseil départemental	60 400,00 €	37%
		Autofinancement	40 450,00 €	25%
Total des dépenses HT	162 350,00 €	Total des recettes	162 350,00 €	100%

Fiche opération-Restructuration d'un bâtiment patrimonial et transformation en espace culturel

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Taux
Coût des travaux HT	1 001 000,00 €	DSIL	90 000,00 €	9%
		DRAC	31 755,93 €	3%
		Conseil départemental	159 000,00 €	16%
		Conseil départemental au titre des MH	23 817,00 €	2%
		Autofinancement	696 427,07 €	70%
Total des dépenses HT	1 001 000,00 €	Total des recettes	1 001 000,00 €	100%

Fiche opération-Aménagement et mise en valeur d'un espace naturel en proximité de l'hyper centre

Dépenses		Recettes		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	Taux
Coût des travaux HT	1 114 363,00 €	DSIL	130 978,00 €	12%
		Autofinancement	983 385,00 €	88%
Total des dépenses HT	1 114 363,00 €	Total des recettes	1 114 363,00 €	100%

**ARTICLE 2 :** que le présent acte pris dans le cadre des délégations au Maire donnera lieu à une information des membres du Conseil municipal et qu'il en sera rendu compte à la plus proche réunion de cette assemblée.

**ARTICLE 3 :** que Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision :

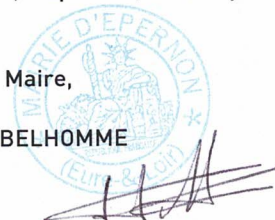
- sera transmise à Madame le Préfet d'Eure-et-Loir au titre du contrôle de légalité ;
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'Epernon dans un délai de deux mois à compter de son affichage, sa publication ou sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception vaut décision implicite de rejet (article L.411-7 CRPA) ;
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans par courrier ou sur le site télérécurse citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, sa publication ou sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation sera adressée au comptable public de la collectivité.

Fait, à Epernon, le 15 septembre 2022

Le Maire,

F. BELHOMME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220915-2022-32-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2022

Affichage : 16/09/2022